



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Qui est-il ?

Le Corbeau freux est sensiblement de la même taille que la Corneille noire mais s'en distingue par de nombreux critères : la racine dénudée grisâtre de son bec, sa culotte longue (plumes dépassant à l'arrière de ses pattes), ses cris plus graves et sa démarche différente.

Le Corbeau freux est une espèce grégaire dont la vie sociale est importante. Au printemps, il niche en colonies appelées corbeautières, comptant plusieurs dizaines à plusieurs centaines de nids. En hiver, ils se rassemblent en groupes pouvant atteindre plusieurs milliers d'individus et forment la nuit des dortoirs dans de grands arbres.



À savoir

Le Corbeau freux juvénile peut être confondu avec la Corneille noire car son bec est plumé sur le dessus. Pour les distinguer, il faut observer la forme du bec qui est long et pointu chez le Corbeau freux. Aussi, puisque le Corbeau freux est grégaire, un juvénile sera toujours accompagné d'adultes.

Que dit la loi ?

Le Corbeau freux est une espèce chassable et susceptible d'être classée ESOD dans certains départements. Ainsi, pour les départements concernés, s'applique l'arrêté du 3 juillet 2019 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

D'après cet arrêté, le Corbeau freux peut être **piégé** toute l'année et en tout lieu. Il peut également être **détruit à tir** pendant la période normale de la chasse et entre la date de clôture générale de la chasse (dernier jour de février) et le 31 mars. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'au 10 juin ou jusqu'au 31 juillet dans certains cas, selon la réglementation en vigueur.

Dans tous les cas, **le tir dans les nids est interdit** (sauf si une dérogation a été accordée par le préfet).

Jusqu'au renouvellement de l'arrêté, prévu au cours de l'année 2023, le Corbeau freux est classé ESOD dans 56 départements.



Comment l'identifier ?

Nom latin : *Corvus frugilegus*

Ordre : *Passeriformes*

Famille : *Corvidae*

Taille / envergure : 41-49 cm / 81-94 cm

Poids : 460-520 g

Habitat : campagne cultivée, plaines, vallées alluviales et niche parfois dans les villages et petites villes

Alimentation : omnivore (graines, céréales, fruits, insectes, vers de terre, charognes, etc.)

Reproduction : 3 à 6 œufs de mars à juin

Nid : volumineux, construit au sommet des arbres avec des branches, de l'herbe sèche et de la mousse

Répartition : surtout présent dans la moitié nord de la France métropolitaine

Migration : principalement sédentaire en France mais plusieurs populations sont uniquement nicheuses, hivernantes ou migratrices

Prédateurs : rapaces (diurnes et nocturnes), chat domestique, martre, lynx, chat forestier

Rôle écologique :

- Le Corbeau freux joue un rôle important « **d'agent sanitaire** » car il lui arrive de consommer les individus malades, faibles ou morts, ce qui limite la propagation de maladies. Ce rôle de nettoyeur de la nature permet de maintenir un milieu en bonne santé.
- Il joue aussi un rôle important dans la **dispersion des graines**, ce qui contribue à la régénération de la végétation et favorise la diversité végétale.
- La présence de nids de corbeaux **favorise la reproduction des Faucons crécerelles et des Hiboux moyen-duc**. En effet, ces rapaces protégés ne construisent pas leurs nids eux-mêmes mais occupent d'anciens nids de corvidés.

Il arrive que...

... des groupes de Corbeaux freux impactent l'agriculture.

Des dégâts peuvent être constatés sur les levées de semis, sur les cultures (céréales, pois, oléagineux...) et sur les fruits des vergers et des vignes. En effet, lorsqu'un groupe important de corbeaux commence à se nourrir sur un site, l'impact sur les cultures peut être conséquent et le rendement réduit.

... une colonie ou un dortoir de Corbeaux freux entraîne des salissures et des nuisances sonores.

Cela se produit en période de reproduction, principalement d'avril à juin (période des premières éclosions), ou en hiver lorsque les corbeaux se regroupent aux dortoirs. Les nuisances augmentent avec le nombre d'individus rassemblés.



Les solutions

1. Accepter leur présence

Le Corbeau freux contribue à l'équilibre d'un écosystème, son rôle à jouer dans la nature est important. Si la présence de corbeaux n'a pas d'impact négatif, la cohabitation est donc à privilégier.

2. Renoncer aux méthodes de destruction

La LPO a pour vocation la protection des oiseaux sauvages. Elle est donc opposée au tir et au piégeage du Corbeau freux.

3. Dissuader l'installation des corvidés dans les arbres

Des méthodes alternatives à la destruction des oiseaux existent :

- **L'élagage des arbres** en automne pour limiter la nidification des corbeaux au printemps ;
- **Le retrait des anciens nids** avant février afin de limiter l'attractivité de la colonie lorsque les anciens nids sont visibles.

Le recours dès l'automne à ces deux méthodes simultanément apporte les meilleurs résultats et le coût occasionné reste limité. En effet, cette taille des arbres permet de créer des courants d'air qui dissuaderont les oiseaux de s'installer en hiver et au printemps.

Des méthodes secondaires peuvent également être mises en place :

- **L'effarouchement** des colonies par diffusion de sons adaptés lors de leur installation à partir de fin février (cette pratique peut être prolongée de quelques semaines) ;
- Sur le long terme, **la plantation d'arbres** dans les zones périphériques (commerciales, industrielles...) pour fournir des zones de report aux oiseaux dans des lieux non problématiques.

Si la colonie est dissuadée de nicher pendant plusieurs années, il est fort probable que le résultat puisse avoir des effets à long terme.

4. Réduire les dégâts sur l'agriculture

- En **combinant les méthodes** pour plus d'efficacité ;
- En réalisant des **semences synchronisées** avec les parcelles voisines (pour que les corvidés se dispersent) car l'impact est plus important sur les semis décalés ;
- En **semant 1 à 2 jours après le travail du sol** car les corvidés sont attirés par un sol fraîchement travaillé ;
- En **évitant de laisser des semences à la surface du champ**, de manière à ne pas attirer l'attention des corvidés sur cette nourriture supplémentaire ;
- En **enfouissant plus profondément les semences** (notamment pour le maïs) pour qu'elles soient bien ancrées dans le sol (7 à 8 cm dans les sols légers et de 4 à 5 cm dans les sols lourds) ;
- En utilisant, surtout préventivement (avant l'arrivée des corbeaux), des mesures **d'effarouchement** (épouvantail, cerf-volant « rapace », ballon à hélium, canon à gaz, diffusion de cris de détresse d'oiseaux...). Il est important de changer régulièrement les dispositifs, leur localisation ainsi que la fréquence d'utilisation pour pallier à l'habituation des oiseaux qui est très rapide ;
- En favorisant un **paysage riche de structures boisées et de perchoirs naturels** car les groupes de corbeaux préfèrent un territoire dégagé. Les bosquets et les haies bordant des surfaces cultivées abritent leurs ennemis naturels, les rapaces. Les corbeaux y perçoivent donc un risque accru et s'attardent moins sur les champs. Lorsque ces structures boisées manquent, on peut mettre en place des perchoirs destinés aux rapaces.

Contacts et informations complémentaires

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex lpo@lpo.fr 05 46 82 12 34

Retrouvez toutes nos fiches MFS sur le site lpo.fr - rubrique Mobilisation citoyenne - Médiation faune sauvage

Ce document a été édité par la LPO France
Rédaction par N. Furon (LPO)
Relecture par S. Thibaut-Lecornu, A. Lachaume, S. Raspail,
L. Couzi, M. Salden et B. Viseux (LPO)
Photos © F. Cahez (LPO). Illustrations © C. Rousse (LPO)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ